

Rétrospective en **droit civil** | 2020

Simone Schürch

Janvier 2020 | Décembre 2020

ATF 146 III 73

Le sort des réserves de cotisation de l'employeur en cas de divorce

Les réserves de cotisation de l'employeur ne doivent en principe pas être incluses dans le partage des prestations de sorties. De telles réserves peuvent en revanche influencer la valeur de la société qui les a constituées, et donc influencer la valeur de la masse des acquêts ou des fonds propres du propriétaire des titres de cette société (AN). <http://www.lawinside.ch/867/>

ATF 146 III 82

La prescription de l'action en restitution du trop-perçu (art. 67 al. 1 CO)

En matière d'enrichissement illégitime, le dies a quo du délai absolu correspond au moment de chaque paiement indu et non au moment unique du premier paiement (CH). <http://www.lawinside.ch/889/>

CPI, Ordonnance du 17 août 2017

Réparation du dommage infligé à des biens culturels

L'article 75 (1) du Statut de la Cour pénale internationale (CPI) accorde aux victimes de destruction de leur patrimoine culturel un droit à la réparation du préjudice subi. La présente affaire concerne la destruction de bâtiments à caractère religieux et historique à Tombouctou (Mali) durant l'été 2012. La CPI octroie des réparations (de type individuelle et collective) en lien avec (i) les dommages causés aux bâtiments protégés, (ii) les pertes économiques indirectes et (iii) le préjudice moral. Dans la mesure où le responsable est indigent, la mise en œuvre de ces réparations est confiée au Fonds au profit des victimes de la CPI ([Trust Fund for Victims](http://www.lawinside.ch/897/)) (PF). <http://www.lawinside.ch/897/>

TF, 26.03.2020, 1B_148/2020

Le droit de visite du père présumé d'un enfant dont la mère se trouve en détention

Une action tendant à obtenir le droit de visite d'un père sur son nouveau-né, alors que la mère se trouve en détention, ne peut être intentée que par le père lui-même. La mère détenue n'a en effet pas d'intérêt juridique et personnel à une telle décision, étant donné qu'en raison du risque de collusion, les visites devraient se dérouler en son absence (MC). <http://www.lawinside.ch/905/>

ATF 146 III 136

Action en désaveu de paternité : La prise en compte de l'intérêt de l'enfant dans la détermination du droit applicable

L'application de l'art. 69 al.2 LDIP ne doit pas être envisagée trop restrictivement et doit l'être à l'aune de l'intérêt de l'enfant examiné à la lumière des circonstances concrètes. Cette

disposition s'applique lorsque le juge parvient à la conclusion que le rattachement qui y est prévu conduit à l'application du droit plus favorable à l'enfant dans le cas d'espèce, ce qui implique de se référer au sort prévisible de la procédure à cet égard (AN). <http://www.lawinside.ch/914/>

U.S. Supreme Court : Bostock v. Clayton County, 590 U.S. ____ (2020) **Bostock v. Clayton County : La protection des minorités sexuelles dans le monde du travail**

La Cour Suprême des États-Unis retient que le [Titre VII du Civil Rights Act de 1964](#) interdit à tout employeur-euse de discriminer ses employé-e-s en raison de leur orientation sexuelle ou d'un changement de genre. En effet, il est impossible de discriminer une personne en raison du fait qu'elle est homosexuelle ou transgenre sans discriminer cette personne en raison de son sexe, ce qui est précisément interdit par le Civil Rights Act. (AN). <http://www.lawinside.ch/925/>

ATF 146 III 217

Le droit de préemption en cas de copropriété et de droit de superficie

Pour rendre un droit de préemption caduc, un droit de préemption "de même rang ou de rang préférable" selon l'[art. 681 al. 2 CC](#) doit exister au moment de la conclusion du contrat donnant naissance au cas de préemption. L'acquéreur d'un droit de superficie et de parts de PPE qui, au moment de la conclusion du contrat, n'est pas inscrit en tant que copropriétaire au registre foncier, n'est pas titulaire d'un droit de préemption sur le droit de superficie. Ainsi, l'[art. 681 al. 2 CC](#) ne trouve pas application et le propriétaire existant d'une part de PPE bénéficie d'un droit de préemption sur le droit de superficie (NL). <http://www.lawinside.ch/964/>

TF, 26.10.2020, 4A_554/2019*

Loyers abusifs : revirement de jurisprudence

Un taux de rendement du loyer de 2 % de plus que le taux hypothécaire de référence n'est pas abusif lorsque le taux de référence est égal ou inférieur à 2 %. En outre, l'entier des fonds propres investis doit être revalorisé pour refléter l'évolution du coût de la vie (MC). <http://www.lawinside.ch/1002/>

Proposition de citation : SIMONE SCHÜRCH, Rétrospective en droit civil 2020, <http://www.lawinside.ch/civil20.pdf>

Lien de téléchargement : <http://www.lawinside.ch/civil20.pdf>